



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 48049

## Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le financement de l'aide au foyer destinée aux familles assurée en partie par les caisses d'allocations familiales (CAF). Dans le cadre de leur action sociale, les CAF participent à la mise en oeuvre d'actions permettant de soutenir et d'accompagner à leur domicile les familles rencontrant des problèmes temporaires. Aujourd'hui c'est près de 175 000 familles en difficultés sociales et financières qui bénéficient de cette prestation. Les divers financements sont versés directement à l'organisme prestataire qui réduit ainsi d'autant la participation de la famille bénéficiaire de l'intervention. Or il semblerait que le barème national de la subvention versée par la CAF puisse faire l'objet de modifications locales en fonction des décisions prises par le conseil d'administration. Ces dispositions pouvant entraîner des disparités entre les départements au détriment des familles, elle souhaiterait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48049

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7726

**Question retirée le :** 26 juillet 2005 (Fin de mandat)